

Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance	plénière

Vendredi 28 avril 2023 – 9h30 et 14h00 Rue du Lombard, 69 – Salle des séances plénières du Parlement bruxellois

Ordre du jour

1. Communications

2. Examen des projets et des propositions

- 2.1. Projet de décret et ordonnance conjoints de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française modifiant le décret et ordonnance conjoints des 26 avril et 16 mai 2019 relatifs au médiateur bruxellois doc. 97 (2022-2023) n°1 et doc. 97 (2022-2023) n°3
 - Rapporteuse : Nadia El Yousfi
 - Discussion générale
 - Discussion des articles

3. Interpellations

3.1. de M. Christophe De Beukelaer adressée à Mme Barbara Trachte, ministreprésidente en charge de la Promotion de la santé, concernant la politique de la Commission communautaire française en matière de promotion de la santé et lutte contre les assuétudes

interpellation jointe de M. Petya Obolensky adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, concernant la suppression du subside accordé à l'association Infor-Drogues

et interpellation jointe de M. Julien Uyttendaele adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, concernant les subsides alloués à Infor-Drogues

- 3.2. de Mme Delphine Chabbert adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant le Plan alcool interfédéral
- 3.3. de Mme Latifa Aït-Baala adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant la réforme du Décret ambulatoire du 5 mars 2009
- 3.4. de M. Jamal Ikazban adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant la campagne de prévention contre le cancer de la peau
- 3.5. de M. Ahmed Mouhssin adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement et de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant les élèves de la Commission communautaire française ayant un QI de moins de 86 et le non-remboursement des séances de logopédie

4. Questions orales

- 4.1. de M. David Weytsman adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant les problèmes liés à la prévention des maladies rares
- 4.2. de Mme Latifa Aït-Baala adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant les dérives de l'utilisation de chatbots
- 4.3. de Mme Gladys Kazadi adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille et de la Promotion de la santé, et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant le burn-out parental
- 4.4. de Mme Anne-Charlotte d'Ursel adressée à Mme Barbara Trachte, ministreprésidente en charge de la Promotion de la santé, et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant le suivi apporté à la résolution relative à la sensibilisation à la fibromyalgie
- 4.5. de M. Ahmed Mouhssin adressée à Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture, concernant le handistreaming dans la politique culturelle bruxelloise
- 4.6. de M. Mohamed Ouriaghli adressée à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle, concernant l'apprentissage des langues et l'insertion professionnelle
- 4.7. de M. Kalvin Soiresse Njall adressée à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle, concernant la réforme de l'alternance et le rapport de l'asbl Agir pour l'enseignement
- 4.8. de M. Christophe Magdalijns adressée à M. Alain Maron, ministre en charge des BAPA, et à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale, concernant l'usage de la langue et la cohésion sociale

5. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 11h00)

fixée(s) à 14h00.

6. Vote

des points dont la discussion est terminée, à partir de 14h30.

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés (ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité).

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504 96.21